

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la société **CEMA CLIM**, société à responsabilité limitée au capital de 3.600€ dont le siège social est situé 65, Avenue Janvier Passero, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 478 913 668, représentée par son Gérant en exercice, ci-après le « **Prestataire** » ou la « **Société** », accomplit ses prestations dans le domaine de la climatisation, dans la pose de stores et volets et dans la mise en conformité de tableaux électriques, ainsi que de leur entretien et leur dépannage pour répondre aux besoins de sa clientèle de Consommateurs, ci-après « **Les Clients** » ou « **le Client** ».

Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente, les termes ci-après ont la signification suivante :

Bien : signifie tout produit offert à la vente par le Prestataire de services dans le cadre d'un contrat conclu à distance au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation.

Conditions Générales de Vente ou Contrat : désigne les présentes conditions générales de vente de prestations de services.

Client ou Consommateur : désigne toute personne physique ou morale qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.

Devis : signifie toute demande écrite quelle qu'en soit le support (y compris sous format électronique) formulée par le Client en vue de conclure un contrat de prestations avec la Société.

Livraison : signifie au sens de l'article L.216-1 du Code de la consommation, le transfert au Consommateur de la possession physique ou du contrôle du Bien.

Partie(s) : désigne le Prestataire / la Société et/ou le Client.

Prestataire : désigne la société CEMA CLIM.

Procès-verbal de Livraison : signifie tout document écrit et signé contradictoirement entre les Parties établissant la Livraison de la prestation commandée par le Client au Prestataire.

Réserves : signifie tous désordres constatés contradictoirement par le Client lors de la réception des travaux et consignés dans le Procès-verbal de Livraison.

Services ou Prestation de services : signifie le travail à façon commandé par le Client au Prestataire avec tout Bien remis par le Client au Prestataire ou fourni par ce dernier en vue d'être façonné pour répondre à la commande du Client.

Article 1^{er} : Objet – Champ d'application

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente régissent de manière exclusive les relations contractuelles entre la Société et ses Clients. Elles prévalent sur tout document émis par ces derniers. Elles sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion de tout Contrat de prestations de Services. 1.2 Préalablement à la conclusion de tout contrat à distance (c'est-à-dire hors établissement), le Prestataire a porté à la connaissance du Client, le document d'information précontractuelle prévue par la loi. 1.3 La signature du devis par le Client emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation de paiement des Prestations commandées, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Société. 1.4 Les présentes Conditions Générales de Vente sont susceptibles de faire l'objet de modifications et de mises à jour. La version des Conditions Générales de Vente applicable à la commande d'une Prestation par le Client est celle en vigueur au jour et à l'heure de la signature du Devis.

Article 2 : Territorialité

2.1 La Société réalise ses Prestations dans les départements des Alpes-Maritimes et du Var. 2.2 Tout dépassement de cette limite fera l'objet d'une mention particulière au Devis lequel indiquera les frais supplémentaires en résultant pour le Client. 2.3 Le Prestataire se réserve le droit d'accepter ou de refuser son intervention sans que ce refus ne constitue pour autant un refus de prestation de services au sens des dispositions de l'article L.121-11 du Code de la consommation.

Article 3 : Devis

3.1 Le Client intéressé par les Prestations de la Société, a la faculté de solliciter l'établissement d'un devis gratuit, valable pendant une période d'un (1) mois à compter de sa date d'établissement. 3.2 Tout Devis signé par le Client implique nécessairement la lecture et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente. 3.3 Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de sa commande et de signaler immédiatement toute erreur ou toute observation essentielle afférente à l'hygiène, à la santé et/ou à la sécurité des personnes et des biens de telle sorte que la Société puisse délivrer sa Prestation dans des conditions optimales de sécurité.

3.4 Le Devis définit les modalités d'intervention du Prestataire sous réserve d'éventuels imprévus constatés lors de la réalisation de sa prestation. Le Devis sera susceptible dans ces conditions, d'aménagements lesquels devront faire l'objet d'un accord préalable et écrit du Client donné par tous moyens (mail, sms ou courrier). Toutefois cet accord préalable et écrit ne sera pas requis s'agissant de travaux rendus nécessaires pour une mise en sécurité des lieux, le Client les acceptant par avance.

Article 4 : Commande

4.1 La commande sera validée et prise en compte après acceptation par le Client du Devis du Prestataire, daté et signé avec la mention manuscrite « Bon pour accord » et accompagné de l'acompte prévu. 4.2 Toute signature du Devis par le Client rend irrévocable sa commande qui devra être payée en totalité nonobstant toute erreur ou omission de sa part ou de tout autre événement, excepté un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil. 4.3 L'acceptation sera considérée comme ferme à la date de réception de l'acompte. 4.4 Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si l'acompte ne lui a pas été préalablement réglé en totalité dans les conditions stipulées au Devis. 4.5 Dans un délai minimal de quinze (15) jours et n'excédant pas quatre-vingt-dix (90) jours, suivant la signature du Devis par le Client le Prestataire s'engage à débiter ses prestations. Ce délai n'est donné qu'à titre indicatif par dérogation expresse aux dispositions de l'article L.216-1 du Code de la consommation. En tout état de cause, tout dépassement de délai ne pourra donner lieu à aucuns dommages et intérêts au profit du Client. 4.6 En cas de force majeure, le délai de livraison indiqué au Devis sera reporté jusqu'au jour où l'événement constitutif d'un cas de force majeure aura cessé.

Article 5 : Modification – Annulation de la commande

5.1 Sous réserves des dispositions relatives au délai de rétractation visé à l'article 11 des présentes Conditions Générales de Vente en cas de vente hors établissement, les commandes sont fermes et définitives. 5.2 Toute modification de commande devra faire l'objet d'un accord exprès des Parties. 5.3 Aucune commande ne pourra donner lieu à annulation, sauf cas de force majeure. 5.4 En cas d'annulation de la commande par le Client en contravention avec le présent article, les éventuels acomptes versés sur le prix resteront acquis au Prestataire, à titre de premiers dommages et intérêts, sans préjudice de tous autres à demander en justice le cas échéant au titre du solde du prix, si le Client refuse d'exécuter le Contrat malgré la signature du devis et le paiement de l'acompte. 5.5 Le Prestataire se réserve le droit notamment d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Article 6 : Prix

6.1 Le prix des Prestations sont ceux figurants au Devis. 6.2 Le prix est déterminé en Euro. 6.3 Les tarifs facturés sont ceux en vigueur à la date de signature du Devis. 6.4 Le prix figurant sur la proposition commerciale n'est garanti au Client que pendant la durée de validité du devis. 6.5 Les prix sont modifiables à tout moment par la Société sans préavis, en fonction d'impératifs économiques, législatifs ou de modifications imposées par ses fournisseurs.

Article 7 : Modalités de paiement

7.1 Lors de la signature du Devis, un acompte de 40% du montant total hors taxes est facturé au Client. 7.2 Le solde de la facture devra être payé à la livraison des marchandises ou à la réception de l'installation, donnant lieu à l'établissement soit d'un Bon de livraison soit d'un Procès-verbal de réception. 7.3 Par dérogation aux dispositions de l'article L.214-1 du Code de la consommation, les sommes versées d'avance sont des acomptes. 7.4 Le paiement est réputé libératoire lors de l'encaissement effectif de la somme due au crédit du compte du Prestataire. 7.5 Le Client s'engage à informer par écrit le Prestataire de la survenance de toutes difficultés de nature à entraîner une situation de surendettement. Comme toutes les obligations à la charge du Client stipulées aux présentes, cette obligation est déterminante du consentement du Prestataire. 7.6 Le règlement s'effectue dans les délais fixés au Devis et soit par chèque, soit par espèces ou virement bancaire. 7.7 Dans le cas d'un contrat conclu hors établissement et conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie avant l'expiration d'un délai de sept (7) jours à compter de la conclusion du contrat.

Article 8 : Défaut de règlement – Retard de paiement

8.1 Le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant sur le Devis, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Prestations de services commandées par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations. 8.2 Sans préjudice de tous dommages et intérêts que la Société pourrait solliciter à ce titre, le non-respect par le Client des délais de paiement mentionnés sur la facture et le Devis donnera lieu automatiquement passé le terme convenu, à l'application de pénalités

de retard d'un montant égal au taux d'intérêt légal en vigueur majoré de sept (7) points. 8.3 La Société ne consentira aucun escompte pour tout paiement effectué à une date antérieure à celle prévue sur la facture et le Devis. 8.4 Toute contestation ou réclamation concernant les factures adressées par le Prestataire au Client, devra faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception du Client adressé à la Société dans les quinze (15) jours suivant la Livraison de la Prestation de services ou du Bien le cas échéant. 8.5 Aucune compensation ne peut être effectuée par le Client entre des pénalités éventuelles de retard de livraison ou en cas de faute commise par le Prestataire à l'occasion de la réalisation de sa Prestation de services, d'une part, et les factures desdites Prestations de Services, d'autre part.

Article 9 : Livraison

9.1 Lors de l'achèvement de sa Prestation, la Société invite le Client à une réception donnant lieu à l'établissement d'un Procès-verbal. 9.2 Ce Procès-verbal de réception signé contradictoirement entre le Prestataire et le Client mentionne que l'obligation de délivrance à la charge du Prestataire a été exécutée conformément au Devis. 9.3 Si le Client ne répond pas par écrit à la convocation faite par tous moyens écrit par le Prestataire à son adresse, sans motif légitime, la Prestation de services sera réputée être en tous points conformes au Devis. 9.4 La réception libère le Prestataire de toutes ses obligations contractuelles et est le point de départ des garanties légales. 9.5 Le refus de réception doit être motivé par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit (8) jours de la demande de réception sollicité par le Prestataire. Le motif de ce refus doit être porté sur le Procès-verbal de réception. 9.6 En cas de mention par le Client de réserves, la Société s'engage à les lever dans les meilleurs délais.

Article 10 : Responsabilité – Garantie

10.1 Le Prestataire ne pourra être déclaré responsable qu'en cas de faute de sa part, dûment établie selon les règles du droit commun. 10.2 En cas de faute du Prestataire dûment établie par le Client, la garantie accordée par la Société sera exclusivement limitée à la réparation en nature de la prestation ou au remboursement du montant HT de la facture, au choix du Prestataire, à l'exclusion de tous dommages et intérêts demandés par le Client. Cette garantie ne couvre pas les frais de retour du Bien chez le Prestataire, ni les frais d'emballage, taxes et commissions diverses en cas de transport national et/ou international qui restent intégralement à la charge du Client. 10.3 Les garanties commerciales offertes au Client varient en fonction des produits commandés par ce dernier. Celles-ci seront précisées dans le Devis. 10.4 Le Client est seul responsable de l'obtention des autorisations administratives ou de copropriété nécessaire à la réalisation de la Prestation. La non-obtention de ces autorisations ne peut constituer pour le Client un motif de refus de l'exécution de la commande et ne peut engager la responsabilité du Prestataire durant l'exécution des Prestations et ultérieurement.

10.5 Le Client bénéficie des garanties légales relatives aux vices cachés et à la délivrance conforme en vertu des articles L.217-1 et suivants du Code de la consommation et des articles 1641 et suivants du Code civil. Dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil. Lorsqu'il agit sur le fondement de la garantie légale de conformité, le client : - Bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Bien pour agir, - Peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Bien, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du code de la consommation, - Est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les vingt-quatre (24) mois de la délivrance du bien. La garantie de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale qui pourrait exister.

Article 11 : Droit de rétractation

11.1 Lors d'une vente hors établissement, conformément à l'article L.221-5 du Code de la consommation, le Consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25 du Code de la consommation. 11.2 Le délai mentionné ci-dessus court à compter du jour de la conclusion du contrat. 11.3 En cas de rétractation du Client, le Prestataire remboursera tous les paiements reçus au plus tard dans les quatorze (14) jours de la réception du courrier de rétractation en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client pour la transaction initiale, sauf si le Client convient expressément d'un moyen différent.

Article 12 : Réserve de propriété

12.1 Tout produit livré et/ou installé reste la propriété pleine et entière du Prestataire jusqu'au paiement intégral du prix de la commande et des éventuels suppléments. 12.2 Il est expressément convenu que le Prestataire

pourra solliciter la restitution des produits non payés à échéance, ce qui interdit le Client de s'en dessaisir avant paiement intégral du prix, sauf à mettre en cause sa responsabilité. 12.3 Le Client supporte seul les risques de perte, de vol, ou de détérioration des produits dès leur livraison.

Article 13 : Confidentialité – Données personnelles

13.1 Les informations personnelles collectées par la Société via le Devis (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, etc.) sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client, le traitement des commandes, la prévention des impayés ainsi que la prospection commerciale. 13.2 Les données sont utilisées également en vue de renforcer et personnaliser la communication de la Société notamment par les lettres/courriers électroniques d'information (emailing). 13.3 **Le Devis indique par un astérisque la ou les informations dont la collecte est indispensable à la bonne exécution de la commande.** 13.4 Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire au parfait achèvement des Prestations de la Société augmentée d'une durée de trois (3) ans à des fins de prospection commerciale sauf si : • Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ; • Le Client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation. L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés du Prestataire de services, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. 13.5 Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du Client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. 13.6 En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Prestataire s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.). 13.7 Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le Client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en adressant sa demande par voie postale à l'adresse suivante : **Monsieur Georges MARESCAUX – CEMA CLIM – 65, Avenue Janvier Passero – 06210 Mandelieu-la-Napoule.** Dans le cas où le Client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant la Société dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le Client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

Article 14 : Loi applicable – Langue du contrat

14.1 Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. 14.2 Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 15 : Litiges – Jurisdiction compétente

15.1 En cas de difficulté survenant dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Client devra s'adresser à l'entreprise par courrier recommandée adressé au siège de l'entreprise. 15.2 En l'absence de solution amiable dans un délai de trente (30) jours suivant la réclamation, le Client à la faculté de saisir le Médiateur aux coordonnées suivantes : **MEDIATION LITIGE COVEA – contactrrc@covea.fr – 01.49.14.84.44.**

15.3 A défaut de règlement amiable, toute contestation concernant tant la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution des présentes Conditions Générales de Vente, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

En application du droit de rétractation prévu à l'article 11 des présentes, vous pouvez utiliser la partie à découper ci-dessous et nous la renvoyer en courrier recommandé accompagnée de votre bon de commande.



NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

NATURE DE LA COMMANDE :

DATE DE DEMANDE D'ANNULATION :

SIGNATURE :